



**RENOUVELLEMENT DU
PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT)
2016 - 2019**

1 - LES VALEURS DU PEDT

Les acteur-trices du PEDT adhèrent aux valeurs défendues sur le territoire échirollois.

L'Éducation est émancipatrice et solidaire, vecteur de cohésion sociale :

- Elle vise à **former des hommes et des femmes libres**, capables de devenir sujet social, culturel, affectif, politique... ; citoyen-ne-s averti-e-s et aptes à se situer dans un environnement en mouvement constant, souvent complexe, parfois incertain. Elle se définit au travers d'une conception globale qui s'inscrit dans la durée tout au long de la vie.
- Elle **facilite le « vivre ensemble », la construction d'une identité collective** autour de valeurs partagées et d'une culture commune, de repères dans un territoire identifié.
- La **lutte contre toute forme d'inégalité, de discrimination** dans l'accès aux droits et plus particulièrement au droit fondamental à l'Éducation **est sans cesse poursuivie**. Il convient entre autres de veiller à garantir l'égalité entre les filles et les garçons et d'insuffler une culture de respect mutuel et de compréhension de l'autre.
- L'école et l'ensemble des activités organisées dans le cadre du PEDT sont **laïques**. Avec l'ambition de mettre en avant ce qui nous est commun, la laïcité offre aux enfants les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre, et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcherait de faire leurs propres choix.
- **Toute forme de violence est proscrite**. Le PEDT contribue à prévenir toute atteinte à l'intégrité physique et à la dignité de la personne. Une attention particulière est apportée à la qualité des relations humaines, les enfants sont accompagnés dans la recherche de solutions non violentes à leurs conflits et différends avec les autres.

Les acteurs s'appuient sur des principes :

- **Tous capables** : enfants et adultes, tous capables de réussir, de trouver une place, de s'épanouir dans un projet personnel et collectif. Le projet éducatif refuse le fatalisme, la résignation. Le renvoi aux responsabilités individuelles et / ou familiales de l'échec ne peut constituer une solution.
- **Le Pacte républicain** : le temps de l'école publique, gratuite, laïque et obligatoire, représente un temps de vie spécifique qui joue un rôle irremplaçable, et demeure l'outil privilégié de production de valeurs communes, premier contributeur d'un « ciment » de notre société démocratique.
- **La complémentarité** : les interactions entre les différents temps de vie de l'enfant (scolaire, périscolaire ou extra-scolaire) doivent permettre de créer des liens entre culture scolaire et culture des publics, entre savoirs scolaires et savoirs sociaux.
- **La cohérence et la continuité éducative** : l'approche éducative, conçue à partir de notre territoire, des parents d'élèves, des habitant-es, des citoyen-nes, s'affirme dans une logique de lien social, de participation au développement territorial.
La ville s'inscrit dans un **projet éducatif partagé**.

La co-éducation s'élabore dans un **véritable travail d'équipe** organisé dans un réseau d'acteur-trice-s élargi : parents, enseignant-e-s, partenaires éducatifs, sociaux, intervenant-e-s et/ou bénévoles associatif-ves

Le travail en équipe vise à construire ensemble : chacun-e dans son rôle, sa mission, son cadre d'intervention, avec ses compétences, son savoir faire, son savoir être, sa culture, son histoire, complémentaire des autres, au service de valeurs et d'un projet commun. Il facilite la résolution des difficultés rencontrées.

- **Les orientations du projet éducatif, l'intérêt, le rythme et la satisfaction des besoins fondamentaux de l'enfant sont placés au cœur des préoccupations** : besoin de sécurité, de stabilité, d'attention, de reconnaissance, d'être respecté dans son rythme et son développement, besoin d'apprendre, et de jouer.
- **Les adultes définissent un cadre, déterminé en référence aux orientations du PEDT, établi et clairement identifiable par tou-tes les enfants, structurant et rassurant.** Le cadre est bienveillant mais exigeant. Le cadre permet à chaque enfant d'acquérir de l'autonomie, de développer le langage, d'apprendre, de progresser en respectant les autres, en intégrant les repères et les limites indispensables à toute vie sociale et citoyenne.

Les adultes tendent à respecter des postures éducatives favorables au développement de chaque enfant.

- Il-elles placent **l'enfant au cœur de leurs préoccupations** et l'accueillent en prenant en compte sa singularité dans le collectif.
- Les objectifs éducatifs intègrent la notion de **plaisir de l'enfant, puissant moteur, favorable aux acquisitions, aux découvertes, au dépassement de soi.** Ils se construisent dans le respect du choix des enfants.
- Articulant étroitement cadre éducatif explicite et écoute, la relation à l'enfant vise à l'accompagner dans son éveil, son épanouissement, le développement de son autonomie et de sa socialisation.
- **L'enfant est rendu acteur-trice, activement responsable de son développement et de ses apprentissages.** Il s'agit de l'aider en lui donnant les clés de compréhension et en développant son sens critique, de favoriser son émancipation.
- L'enfant est accompagné-e dans sa socialisation afin d'apprendre à s'exprimer, à échanger, à faire valoir ses arguments et à entendre les arguments des autres.
- Selon un principe incontournable d'éducabilité en toute circonstance, **les adultes évitent l'impatience, les regards et jugements négatifs portés sur les enfants, les « paroles désespérantes ».** Il-elles les accueillent avec **bienveillance.** Il-elles sollicitent la persévérance, le dépassement de soi, aident les enfants à « faire tou-te seul-e ».
- Les **adultes n'oublient jamais qu'il-elles constituent un modèle et une référence pour les enfants** qu'il-elles encadrent, accueillent. Leur langage est modélisant et à travers leurs attitudes, il-elles incarnent les comportements attendus chez les enfants. Il-elles observent la plus stricte neutralité religieuse et ou politique dans leur pratique.

2 - LES OBJECTIFS PARTAGES POUR 2016 – 2019

Poursuivre les modifications engagées dans les modalités de mise en œuvre du projet éducatif pour faire en sorte que :

- Le rythme et les besoins de l'enfant soient en permanence placés au cœur des préoccupations des adultes, tout au long de la journée :
Comment articuler et alterner temps d'activités et temps de repos tout au long de la journée ?
Comment stimuler, proposer, initier, tout en laissant la place et le temps à chaque enfant de s'approprier, de se tromper, de tâtonner, chercher, réinterpréter dans son monde, créer ?
- Les activités (scolaires, péri et extra-scolaires) soient organisées dans un climat serein et bienveillant pour tou-tes les enfants,
- Les activités visent à l'épanouissement de chaque enfant, au sein d'un projet collectif, porteur de sens et de culture commune.

S'assurer de la connaissance, de la lisibilité et de l'appropriation des valeurs et des objectifs du PEDT par tou-tes les intervenant-es et par le plus grand nombre de parents en apportant une attention particulière à la communication et à l'explication des contenus.

Améliorer la connaissance des attentes, pratiques de toutes les familles, évaluer le degré d'information et d'appropriation par les familles des valeurs et objectifs du PEDT.

Améliorer l'articulation de l'offre éducative par la définition de « parcours » de l'enfant :

- **Parcours culturels :**
Le parcours doit donner du sens et de la cohérence à l'ensemble des expériences artistiques auquel l'enfant prend part dans le cadre des enseignements, des activités péri ou extra scolaires.
Il vise à susciter une appétence, à développer une familiarité et à initier un rapport intime à l'art que chacun-e cultivera sa vie durant selon ses goûts et ses envies.
Il est pensé et mis en œuvre de manière à participer à la construction de l'enfant, en développant sa perception du sensible, son esprit critique mais aussi sa place dans la société.
Il permet un accès à la pratique.
- **Parcours sportifs :**
Le parcours permet de découvrir différentes disciplines sportives.
La participation active des nombreux clubs sportifs échirollois aux ateliers périscolaires vise à faire connaître l'offre éducative présente sur le territoire, à renforcer le sentiment d'appartenance à une ville, à reconnaître le sport comme outil de cohésion sociale.
Le parcours initie et sensibilise à une pratique qui doit pouvoir se poursuivre au moment de l'adolescence et après.
- **Parcours aménagés pour les enfants en situations spécifiques** (handicap, difficulté scolaire, problème de comportement, familial, autre...) : garantir l'accès de tou-tes à l'ensemble des activités dans un parcours adapté.

Développer une vision intégrée de l'Éducation et du projet éducatif :

Le projet éducatif prend appui et s'organise autour de questions très pratiques et quotidiennes :

- Comment mettre les espaces, matériels, équipements à disposition, au service du projet éducatif, du rythme et des besoins de l'enfant ?
- Comment organiser les entrées / sorties, les circulations dans les bâtiments, les transitions entre les différents temps, l'accès aux différents lieux d'accueil, en garantissant la sécurité des enfants, la constitution de repères structurants, rassurants, le respect du rythme de l'enfant, son apprentissage de l'autonomie, son besoin de solitude, voire d'intimité ?
- Comment articuler les temps de « vie quotidienne » (repas, accès aux sanitaires, repos...) et les différents temps d'apprentissages et d'activités ?

3 - Concertation – Pilotage

Pilotage

Un groupe de travail resserré définit les grandes orientations et pilote la mise en œuvre du projet.

Il est composé de :

- La maire adjointe à l'Éducation, la culture et au périscolaire, les autres maires adjoint-e-s selon les thématiques abordées,
- L'Inspectrice de l'Éducation Nationale,
- Le Directeur Général Adjoint « population » encadrant la majorité des services de la ville d'Échirolles impliqués dans la mise en œuvre du PEDT,
- La directrice de l'Éducation et la chargée de mission « PEDT »,
- Le directeur d'EVADE et la directrice pédagogique d'EVADE,
- Le directeur des affaires culturelles et son adjointe,
- Le directeur des sports,
- Le-la directeur-trice adjoint-e du CCAS

Au moins une fois par an, il associe un-e représentant-e de la DDCS et de la CAF à ses travaux.

Animation du partenariat

Chaque responsable de secteur organise par ailleurs, et autant que de besoin, des séances de travail avec les partenaires ou services de son champ d'activité et / ou de son territoire.

Ainsi, le directeur des sports anime le partenariat avec les clubs sportifs échirollois très investis dans le projet. Le directeur des affaires culturelles détermine les modalités de participation des structures culturelles municipales et organise le partenariat construit avec les autres acteurs culturels (la Rampe, le centre du graphisme, les musées, la Maison des Écrits...).

La direction pédagogique d'EVADE pilote et coordonne des séances de travail avec les responsables de secteurs sur les orientations pédagogiques du projet (en respect avec la réglementation DDCS) .

Les DTE ainsi que les responsables de secteur « ATSEM / vie des écoles » de la direction de l'Éducation animent régulièrement des temps de rencontres ou de travail entre les acteur-trices impliquée-es dans le projet conduit sur leur territoire.

Enfin, des temps d'échange sont organisés régulièrement avec l'IEN et/ou les directeur-trice-s des écoles maternelles et élémentaires, au besoin avec les équipes enseignantes. Cela peut concerner un groupe scolaire particulièrement ou une thématique spécifique.

Concertation et participation des parents d'élèves : les « rencontres du PEDT »

Elles sont organisées selon deux formats :

- Au moins une **réunion de territoire** (groupe scolaire) par année scolaire :
Il s'agit d'échanger sur les projets spécifiques à un groupe scolaire et sur le quotidien des activités.
Ces rencontres sont animées par les responsables ville et EVADE. Sont convié-es : les représentant-e-s des parents d'élèves et les différents acteur-trice-s associé-e-s à la mise en œuvre du PEDT sur le territoire concerné. Ce sont des espaces privilégiés pour expliquer les objectifs éducatifs poursuivis.
- Une ou deux fois par an, des réunions réunissent l'ensemble des représentant-e-s des parents d'élèves pour échanger sur des sujets transversaux.

Les réunions sont animées par la maire adjointe chargée de l'Éducation.

L'Inspecteur-trice de l'Éducation Nationale (IEN) est convié-e de même que les directeur-trices des écoles et l'ensemble des représentant-es des acteur-trices du PEDT concerné-es par l'ordre du jour.

4 – Modalités d'organisation des différents temps

L'organisation 2013-2016 est reconduite sur l'ensemble du territoire échirollois pour l'ensemble des écoles maternelles et élémentaires de la commune :

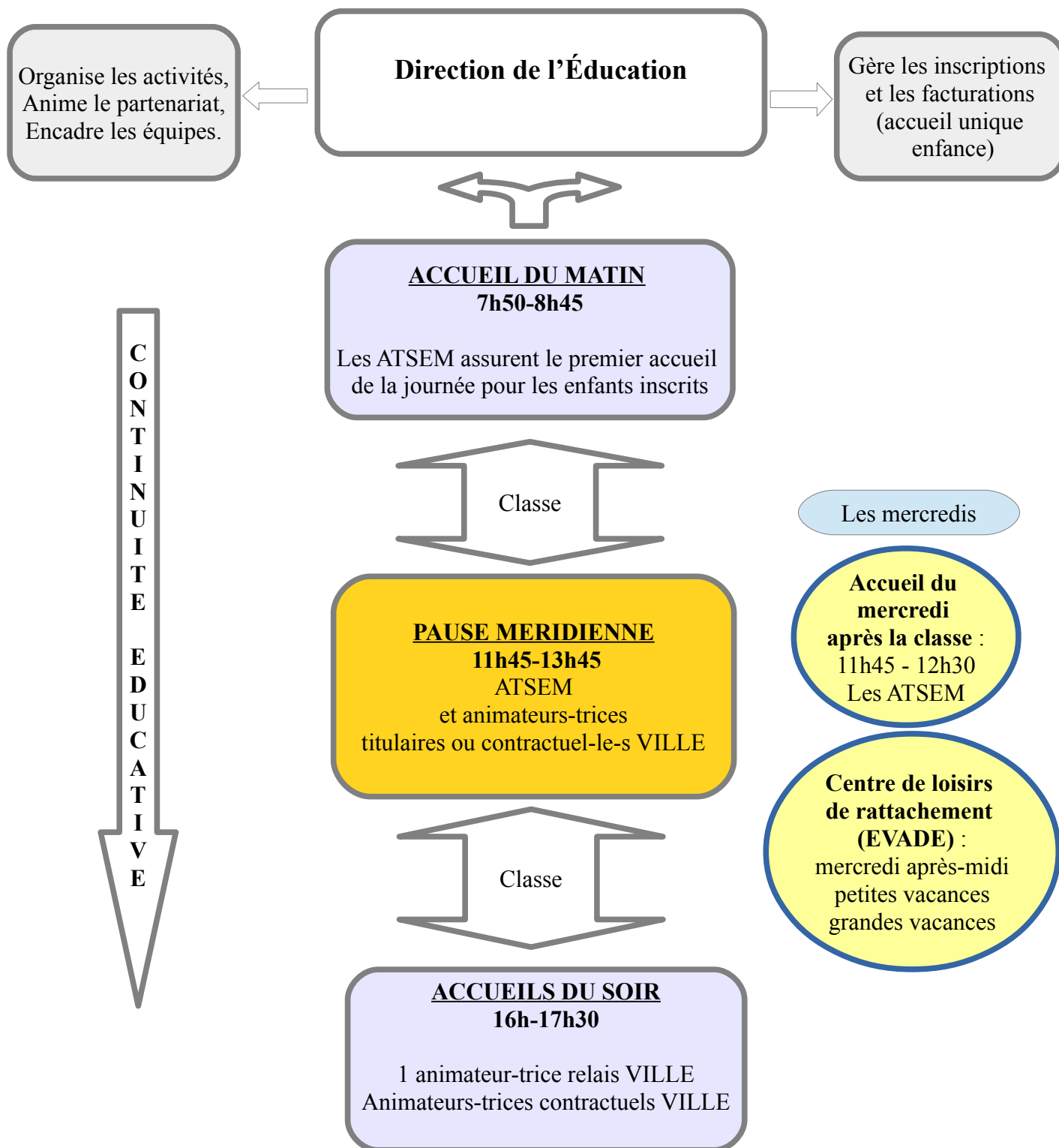
	7h50 8h45	8h45 à 11h45	11h45 à 13h45	13h45 à 16h	16h à 17h30
Lundi, mardi Jeudi, vendredi	Accueil	Classe	Pause méridienne	Classe	Accueil ou Ateliers (élémentaires)
Mercredi	Accueil	Classe	Accueil	Centre de loisirs, autre activité collective et / ou « maison »	

En raison de leur éloignement géographique des écoles élémentaires de rattachement, les écoles maternelles E. TRIOLET et D. CASANOVA ont des horaires décalés (8h35 – 11h35 et 13h35 15h50).

L'amplitude horaire de fonctionnement des activités sur la journée reste néanmoins identique aux autres secteurs de la commune : ouverture de l'accueil à 7h50 et fermeture des activités du soir à 17h30.

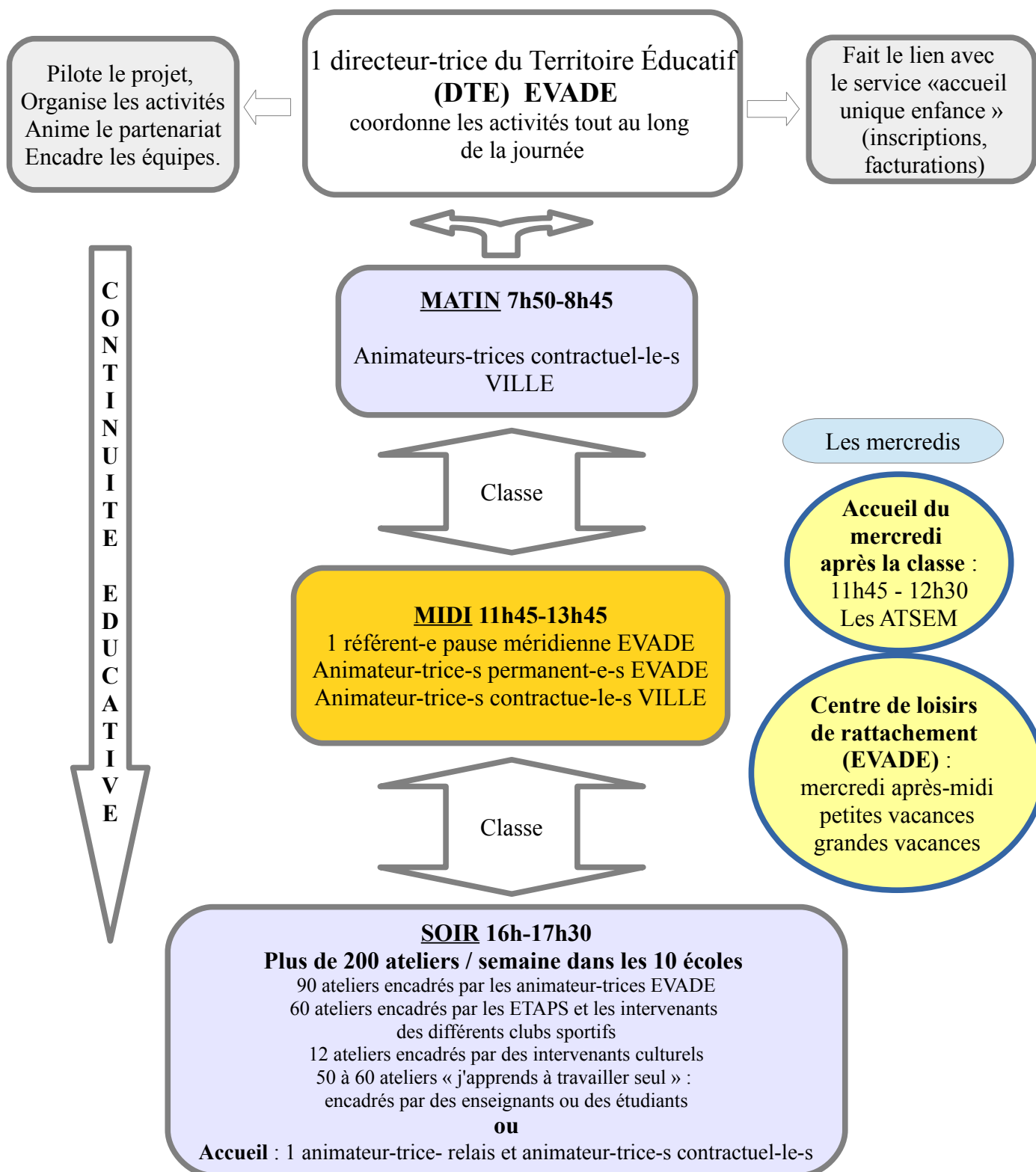
En maternelle

Le projet de territoire se construit grâce à un travail collaboratif avec les différents partenaires, il évolue dans le temps.



En élémentaire

Le projet de territoire se construit grâce à un travail collaboratif avec les différents partenaires, il évolue dans le temps.



Taux d'encadrement

Compte tenu de la volonté d'accompagner les enfants vers l'autonomie, l'émancipation, la responsabilisation, du public accueilli et de la configuration de certains espaces à disposition, la ville maintient les taux d'encadrement jusque là pratiqués pour toutes les activités et tous les temps :

1 adulte encadrant-e pour 10 enfants en maternelle / 1 adulte pour 14 enfants en élémentaire

5 – 2013 / 2016 : réalisations

Constats généraux

Points de satisfaction

- La qualité et la diversité des activités proposées dans le cadre des TAPS est unanimement reconnue.
- La présence d'un-e référent-e du PEDT par site est appréciée (1 DTE, directeur-trice du territoire éducatif EVADE, est nommé-e dans chaque école élémentaire), de même que la grande disponibilité des différents services de la ville ou d'EVADE dans un travail collaboratif avec les équipes enseignantes et les parents d'élèves.
- Au fur et à mesure de l'avancée du projet, une réflexion approfondie aboutissant à une critique constructive des pratiques s'engage quant aux modalités de mise en œuvre de la continuité éducative, tout au long de la journée de l'enfant. Des changements de pratiques émergent.
- Les « rencontres du PEDT », récemment démarrées (rentrée 2015) permettent un lien plus direct avec les parents d'élèves.

Points d'insatisfaction

- Un besoin de temps pour un travail en commun plus soutenu entre équipes enseignantes et acteur-trices du périscolaire : la mise en œuvre du PEDT met en exergue l'importance du projet partagé, mais aussi des postures similaires auprès des enfants, des procédures de travail concertées, de l'organisation coordonnées des activités. Cela suscite des interrogations, parfois des remises en cause, qui nécessiteraient des séances de travail plus fréquentes et un accompagnement des professionnel-les plus régulier.
- Il est encore complexe d'articuler et coordonner l'ensemble des activités existantes, notamment pour ce qui concerne les APS, et des activités de type ELCO, APC, interventions spécialisées auprès de certains enfants.... Par exemple, dans le cas des enfants rencontrant de grosses difficultés, ou dans les zones d'éducation prioritaire (plus grande diversité de dispositifs existants), certains enfants font l'objet de suivis multiples dans et hors l'école.
- Certaines dispositions réglementaires ou procédures de travail spécifiques à chacune des institutions concernées ne sont pas toujours simples à articuler. Exemples : différences de réglementation entre la DDSC et l'Éducation Nationale, procédures différentes pour les PAI sur le temps scolaire et le temps périscolaire, etc....
- Certains représentant-es des parents d'élèves regrettent une trop grande concentration des différentes activités extra-scolaires sur la seule demi-journée du mercredi après-midi et / ou en soirée après 17h30.
Cette question se pose également pour les responsables associatif-ves ou organisateur-trices d'activités extra-scolaires plus contrain-tes qu'auparavant par les horaires scolaires et les

créneaux restant disponibles dans les équipements publics (gymnases et autres salles d'activités).

- La ville, EVADE et leurs partenaires mettent en œuvre en moyenne plus de 200 ateliers chaque semaine. Dans certains sites, plus de 200 enfants sont présent-es après la classe. Les programmes d'activités changent chaque trimestre. De plus, la volonté de la ville d'offrir une souplesse de fonctionnement complexifie l'organisation. La gestion administrative de l'ensemble de ces activités (inscriptions, éditions de listes, facturation...) est lourde de même que la coordination sur site.

Réalisations

En élémentaire

- Sur chaque territoire, un-e DTE est garant-e des axes du projet éducatif poursuivi. Interlocuteur-trice privilégié-e des parents, il-elle régule les relations, les informe et fait le lien pédagogique avec le parcours d'activités des enfants.
- Il-elle associe les différent-es acteur-trices présent-es dans et autour de l'école aux projets poursuivis. Il-elle veille à la bonne organisation et à la qualité des activités sur tous les temps et est garant-e de la sécurité des enfants.
- Les projets d'écoles sont toujours pris en compte et les actions proposées sur les différents temps périscolaires, voire extra-scolaires sont articulées aux activités mises en œuvre sur le temps scolaire.
- Les activités sont structurées tout au long de la journée et des repères identiques sont donnés aux enfants sur tous les temps,
- Les enfants peuvent être pris en charge individuellement au sein d'un collectif à la fois pour les choix qu'ils peuvent faire mais aussi par rapport à leur état physique et psychologique. Les enfants pour qui une demande d'inscription est effectuée ont accès à au moins un atelier parmi leurs premiers choix.
- Les familles et les habitant-es / partenaires sont invités à une valorisation des travaux des ateliers à la fin de chaque trimestre (pendant toute une semaine). C'est un rituel installé depuis le démarrage. Certains projets font l'objet d'expositions et / ou de représentations, d'autres de démonstrations. Dans certains ateliers, les parents peuvent assister ou participer aux activités.

En maternelle

- La ville a engagé une réorganisation importante dans ses services en intégrant les ATSEM à la direction de l'Éducation. Il s'agit de valoriser leur mission éducative et de renforcer les moyens d'accompagnement professionnel, de formation, la cohérence et la continuité éducative.
- Trois responsables de secteurs ont été nommé-es. Il-elles encadrent les ATSEM et sont également les interlocuteur-trices privilégié-es des équipes enseignantes pour toute question concernant la « vie quotidienne » des écoles.
- Un livret a été réalisé par l'ensemble des ATSEM aidées par la responsable de la Maison de l'Enfant. Il vise à donner des repères sur les besoins de l'enfant tout au long de la journée, préciser les attendus en terme de posture professionnelle, donner un cadre pour les temps dont les ATSEM assument la responsabilité, recenser les « trucs et astuces » des ATSEM.
- Le travail entre les enseignant-es et les personnel-les ville est renforcé, co-animé par l'IEN et la direction de l'Éducation.

Dans et pour toutes les écoles / secteurs

- Maintien de la majorité des interventions en temps scolaire dans une articulation plus étroite avec ce qui est organisé sur les temps périscolaires,
- Création d'un pôle « personnel-les d'animation » au sein de la direction de l'Éducation pour le recrutement et l'accompagnement des animateur-trices travaillant sur les temps périscolaires. Élaboration d'un « livret de l'animateur-trice ».
- Création de postes d'animateur-trices relais dans chaque site pour renforcer et sécuriser l'encadrement des activités (accueils matin et soir particulièrement). Tou-tes ont été formé-es au BAFA. L'un d'entre eux a entamé un CQP (certificat de qualification professionnelle) « activités périscolaires ».
- Stabilisation des équipes, avec la constitution systématique d'un petit groupe d'animateur-trices intervenant sur les trois temps (matin – midi – soir).

Les incidences pédagogiques

Les intervenant-es, et particulièrement les personnel-les présent-es sur les temps scolaires et périscolaires (ETAPS, intervenant-es culturel-les...) ont du revisiter toutes leurs activités pour distinguer clairement :

- Les objectifs poursuivis et le cadre d'intervention avec l'enseignant-e en classe,
- Les objectifs et le cadre d'intervention spécifiques au temps périscolaire.

De même, les acteurs associatif-ves ont du adapter leur posture et leur pédagogie à un contexte nouveau pour eux. Par exemple, apprendre à se situer dans un cadre d'activité ne visant pas la préparation à la compétition pour les éducateur-trices sportif-ves des clubs.

Changements dans les usages des équipements scolaires

- Les règles d'occupation et de circulation dans les bâtiments scolaires ont été revues pour permettre une mutualisation des espaces (BCD, salles de motricité, salles spécialisées musique, arts plastiques, informatique...) respectueuse des besoins et des contraintes de chacun-e.
- Modification de la conduite de projet des différents chantiers de rénovation et / ou d'agrandissement dans les bâtis scolaires : intégration des fonctions périscolaires, reconsidération des espaces de circulation et d'accueil, impératif de polyvalence / mutualisation de certains espaces, spécialisation pour d'autres, création d'espaces de travail pour les équipes intervenant sur les temps périscolaires, adaptation des aménagements aux besoins des enfants.
- Prise en compte des besoins des activités périscolaires dans les achats (mobilier, petit équipements, jeux jouets...)

Inscriptions et accessibilité des activités

Le mode d'inscription a été simplifié et adapté au fur et à mesure des trois années :

- Les inscriptions aux ateliers se font désormais sur site : garantir la prise en compte du choix des enfants, rendre possible l'articulation aux différentes activités (ELCO, APC...) et adapter les inscriptions au contexte particulier de chaque école,
- Définition d'une grille tarifaire forfaitaire annuelle (selon le quotient familial) pour les accueils du matin, du soir et du mercredi après la classe,
- Simplification du dossier d'inscription.

Les élèves dans des situations spécifiques en difficulté scolaire et / ou en situation de handicap participent aux activités périscolaires :

- les inscriptions dans les activités périscolaires sont organisées de telle manière que les enfants puissent y participer à un moment ou à un autre dans la semaine, y compris lorsqu'ils sont accueillis en APC,
- En cas de handicap, mais également dès lors qu'un enfant présente une spécificité interrogeant sa capacité à participer aux activités périscolaires dans le cadre imparti (problème de comportement, freins familiaux...), un rendez-vous est organisé avec la famille, le cas échéant, l'enseignant-e, ou tout-e autre intervenant-e qualifié-e pouvant éclairer la situation, pour convenir des modalités d'accueils adaptées.

Encadrement des activités

L'ampleur des modifications d'organisations induites par la réforme des rythmes scolaires et la mise en œuvre du PEDT nécessitent des ajustements permanents dans les modalités de mise en œuvre.

Les DTE (directeur-trices de territoire EVADE) et les animateur-trices permanent-es d'EVADE ont été recentré-es sur la conduite et l'animation du projet en élémentaire.

Il-elles sont assisté-es des ETAPS pour l'encadrement et l'organisation des ateliers sportifs et de la DAC (direction des affaires culturelles) pour l'encadrement et l'organisation des ateliers culturels.

La direction de l'Éducation assume le pilotage du projet et l'encadrement des activités en maternelle.

Il existe plusieurs niveaux de rencontres professionnelles visant à co-élaborer les projets, organiser la cohérence et la continuité éducative, articuler les activités, accompagner les personnel-les dans la mise en œuvre des activités :

- Les responsables de territoire EVADE et les directions des différents services ville se réunissent régulièrement pour organiser les activités,
- Des réunions de territoire sont organisées par les DTE au moins une fois par période scolaire. Tou-tes les animateur-trices EVADE et ville y sont convié-es. Des temps de rencontre sont également organisés avec les enseignant-es.
- Les animateur-trices relais sont convié-es à des réunions de travail régulières par la direction de l'Éducation,
- Des réunions de territoires sont organisées par les responsables vie quotidienne / ATSEM en maternelle. Les enseignant-es y sont parfois convié-es. De plus en plus fréquemment, certaines réunions de travail sont conviées et co-animées par l'IEN et la direction de l'Éducation.

La mise en place du PEDT a conduit :

- Au recrutement de 11 personnes pour EVADE (2 directeur-trices de territoires éducatifs et 9 animateur-trices),
- A la création (ou à l'évolution) des certains postes au sein de la direction de l'Éducation pour créer 4 postes d'encadrant-es intermédiaires (3 responsables vie quotidienne / ATSEM et 1 responsable des animateur-trices contractuel-les),
- A l'évolution d'un poste au sein de la direction de l'Éducation pour créer un poste de chargé-e de mission PEDT, plus particulièrement investi-e sur l'animation et du suivi des « rencontres du PEDT »,
- A la modification de l'annualisation du temps de travail et à l'évolution des missions des personnel-es territoriaux : ATSEM, ETAPS, ATEA...
- A la création de postes d'animateur-trices relais (base 0,5 ETP)
- A la mise en place de formations diverses.

6 – 2016 / 2019 : perspectives

Le projet 2016 / 2019 doit permettre de consolider le travail engagé depuis 2013 :

- Poursuivre et renforcer le travail d'équipe dans chaque territoire, l'accompagnement professionnel, l'élaboration d'outils permettant de faciliter l'organisation et la mise en œuvre des activités
- Systématiser les « rencontres du PEDT » pour avancer dans un pilotage partagé :
 - Améliorer la lisibilité des objectifs poursuivis pour les parents,
 - Déterminer des indicateurs permettant de mesurer les effets du PEDT,
 - Renforcer la capacité à tenir ensemble le projet éducatif à Échirolles,
 - Renforcer la concertation des parents sur les modalités d'organisation des activités.

Dans certains secteurs, les parents d'élèves demandent des modifications d'organisation des activités :

- Augmentation de l'amplitude horaire d'ouvertures des activités,
- Assouplissement des modalités de réservation des repas,
- Assouplissement des règles d'accès au service (notamment les accueils)

☞ Ces questions complexes au vu des enjeux organisationnels et des incidences financières n'ont pas pu être traitées. ☞ Elles seront retravaillées au cours de la période à venir

La question des aménagements (tant en terme du bâti que pour ce qui concerne le mobilier et matériel, l'organisation des espaces, y compris en classe) est au cœur du projet 2016 – 2019, particulièrement en maternelle :

- L'aménagement de l'espace conçu comme « ressource pédagogique et éducative », au service de l'autonomie de l'enfant et des apprentissages,
- L'aménagement de l'espace comme enjeu en terme de repères pour les enfants et les adultes.

LISTE DES SIGLES

APC : activités pédagogiques complémentaires

APS : activités périscolaires

ATEA : assistant-e territorial-e d'enseignement artistique

ATSEM : agent-e territorial-e spécialisé-e des écoles maternelles

AVS : auxiliaire de vie scolaire

CAF : caisse d'allocations familiales

CCAS : centre communal d'action sociale

CLAS : contrat local d'accompagnement à la scolarité

CNDS : centre national pour le développement du sport

DAC : direction des affaires culturelles

DDCS : direction départementale de la cohésion sociale

DTE : directeur-trice du territoire éducatif

ELCO : enseignement des langues et cultures d'origine

ETAPS : éducateur-trice des activités physiques et sportives

IEN : inspecteur-trice de l'éducation nationale

PAI : projet d'accueil individualisé

PEDT : projet éducatif territorial

REP : réseau d'éducation prioritaire

TAPS : temps d'activités périscolaires